

Procès-verbal
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 14 avril 2025

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Gilbert CHABOT, Anne-Hélène DESBOIS, Christelle LAMBERET donne pouvoir à Carine BESANÇON, René LANDES.

Secrétaire de séance : Karine GOYENECHÉ

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2025

-Délibérations :

1/ Attributions de compensation 2025 : répartition du fonds de solidarité

2/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024

3/ Affectation du résultat 2024

4/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

5/ Vote du budget primitif 2025

6/ Déclaration d'intention d'aliéner : vente par la SCI La Montagne de 300m² à détacher de la parcelle 327 B 209

-Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

-DELIBERATIONS :

1/ Attributions de compensation 2025 : répartition du fonds de solidarité :

Le fonds de solidarité destiné aux communes de moins de mille habitants s'élève en 2025 à nouveau à 200 000 € après avoir été exceptionnellement augmenté en 2024. La délibération du Conseil communautaire du 17 février 2025 a acté le montant par commune selon les modalités de calcul détaillées ci-dessus.

Cette actualisation modifie le montant des attributions de compensation en fonctionnement et suppose une révision libre de cette attribution, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal. Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle que les attributions de compensation sont un flux financier issu de la mutualisation de la fiscalité économique de chacune des anciennes intercommunalités et des transferts des compétences.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **que la commune de HAUTECOURT-ROMANECHÉ se prononce favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 6644.59€ fixant ainsi les attributions de compensations à 6163.23€ en dépenses de fonctionnement et 56 002.35€ en recettes d'investissement correspondant aux 48 002.35€ de droit de tirage et aux 8000€ de restitution du city stade.**

2/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 :

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **367 330.86€**. Elles sont en baisse par rapport à l'année 2023 (381 525.19€) et se décomposent de la façon suivante :

- 64 035.28€ de charges à caractère général : eau, électricité, entretien des bâtiments, du matériel, fournitures administratives...
- 87 131.87€ de charges de personnel
- 3 704.71€ d'attribution de compensation, il s'agit du différentiel entre les charges et les recettes des compétences transférées à la communauté d'agglomération
- 1 128.09€ de dotations aux amortissements, 13 227.76€ de cessions de l'ancienne tondeuse, constituent les opérations d'ordre de transfert entre sections
- 194 893.69€ de charges de gestion courante dont 148 211.07 € concernent la participation aux charges du SIVOS, les indemnités des élus, la cotisation au SIEA, 9 045€ de subventions aux associations
- 3 209.46€ d'intérêts des emprunts.

Concernant **les recettes de fonctionnement**, elles s'élèvent à **442 616.02€** et sont également en baisse par rapport l'année 2023(444 584.04€) et proviennent pour :

- 18 272.41€ des produits des services et du domaine (coupes de bois, redevance d'occupation du domaine public, droit de forage de la carrière Fontenat, la mise à disposition à GBA du personnel communal pour l'entretien des stations d'épuration...),
- 247 780€ d'impôts et taxes
- 142 354.83€ de dotations
- 20 897.83€ de locations
- 5 000€ de vente de l'ancienne tondeuse et 8 227.76€ d'opérations d'ordre entre sections correspondant à la valeur comptable moins le prix de l'ancienne tondeuse.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **346 685.96€**.

- 18 900€ d'opérations patrimoniales d'intégration des frais d'étude de la place de la mairie.
- 23 282.23€ pour le remboursement de capital des emprunts
- 9 900€ de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie
- 630€ de travaux d'exhumation au cimetière de Hautecourt
- 13 367.23€ de travaux d'aménagements de terrains : (rampe accès PMR salle des associations, pilotage de l'éclairage du terrain de foot, rénovation du terrain de foot par l'entreprise Rochet et fournitures de sable pour les travaux du terrain de foot, terrassement de la cour de l'église; réparation du raccordement eaux usées de la mairie)
- 8 626.62€ de travaux de voirie et installations de voirie dont 3864.00€ pour le reprofilage du chemin des vignes
- 1 556.46€ de matériels et outillages techniques (achat débroussailleuse, couteaux auto broyeur pour la tondeuse, brosse pour l'autolaveuse de la salle des fêtes...)
- 39 648.76€ achat d'une tondeuse
- 1 890.79€ pour l'achat de nouveaux téléphones et le remplacement de l'unité centrale du secrétariat et la réinstallation des logiciels à la suite du sinistre causé par la foudre
- 1 480€ achat de mobiliers pour la salle des associations et d'un réfrigérateur pour la salle des fêtes de Romanèche
- 219 076.11€ concernent les travaux de la place de la mairie avec intégration des frais d'études

Les recettes d'investissement sont de **187 250.84€**, dont

- 104 392.93€ de subvention d'investissement : 3 981.58€ provient du SMAE pour l'enfouissement des réseaux à Chambod, 29 406€ du Département dont 504€ pour la réfection de la chaire de l'église de Hautecourt et 28 902€ d'acompte pour les travaux de la place de la mairie,
- 48 002.35€ d'attributions de compensations pour la restitution de la voirie, 1 551€ de l'Etat pour les travaux dans les églises, et 21 452€ d'acompte de l'Etat pour les travaux de la place de la mairie
- 19 682.68€ de Fonds de Compensation de la TVA et de taxe d'aménagement
- 29 919.38€ d'excédent de fonctionnement capitalisé
- 14 355.85€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections pour les dotations aux amortissements et la cession de la tondeuse
- 18 900€ d'opérations patrimoniales d'intégration des frais d'étude de la place de la mairie.

Christian FEVRE demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte administratif 2024 après que le Maire a quitté la salle. **A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2024 tel qu'il a été présenté.**

A son retour, le compte de gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

3/ Affectation du résultat 2024 :

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2024 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultats antérieurs	-20 717,03 €	239 451,00 €
Recettes 2024	187 250,84 €	442 616.02 €
Dépenses 2024	346 685,96 €	367 330,86 €
Résultats de l'exercice	-159 435,12 €	75 285,16 €
Résultats cumulés	-180 152.15 €	314 736,16 €
RAR Dépenses	146 719.27 €	
RAR Recettes		
Affectation au 1068 (Recettes invt)	314 736,16 €	
(Prélèvement sur exc. fonct)		-314 736,16 €
Résultats à reporter	D(001) 180 152,15€	R(002) 0,00€

Le conseil municipal, décide d'affecter de 180 152.15€ en dépenses d'investissement, 314 736.16€ au compte 1068 en recettes d'investissement.

4/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 :

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2024 :

- 27.74% pour la taxe foncière sur le bâti,
- 28.55% pour la taxe foncière sur le non bâti.
- 10.25% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Il propose de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et d'augmenter celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'année 2025 à 10.40% ce qui occasionne un produit supplémentaire de 272€ Ces taux s'appliquent sur les bases d'imposition fournies par l'administration fiscale. Le produit fiscal attendu en 2025 est de **230 861€**. **A l'unanimité, le conseil municipal vote la proposition.**

5/ Vote du budget primitif 2025 :

Monsieur le Maire donne lecture du budget par chapitre, dans ses différentes sections.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à **426 100€**, avec un virement à la section d'investissement d'un montant de **66 932.00 €**.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à **697 729€**.

En dépenses d'investissement,

- 23 636.29€ sont provisionnés pour le remboursement des annuités de prêts,
- 20 000€ pour les frais d'étude de la traversée de Challes par le cabinet Infratech
- 3 268€ pour l'acquisition de terrains

- 3 000€ pour la pose de cavurnes au cimetière de Hautecourt
- 15 000€ pour les travaux de gestion des eaux pluviales. En effet, les eaux des drains du terrain de football et de la toiture des vestiaires du foot et d'une partie de la salle des fêtes doivent être enlevés du réseau d'assainissement pour ne plus saturer la station de Hautecourt en cas de fortes pluies.
- 15 000€ pour le changement des volets de la mairie et des appartements
- 64 000€ pour les travaux et installations de voirie
- 204 332.56€ pour l'aménagement du cœur de village,
- 156 000€ pour la sécurisation de la traversée de Challes,
- 10 000€ pour l'acquisition des parcelles AM118 et AM119 aux consorts CHABOT par convention de portage auprès de l'EPF de l'Ain sur 4 ans.

En recettes d'investissement sont inscrits :

- 66 932€ de virement de la section de fonctionnement,
- 265 633.23€ de subventions et attributions de compensations,
- 46 891€ de remboursement de la TVA et de taxe d'aménagement
- 314 736.16€ d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)
- 1 036.61€ de dotations aux amortissements

Le Budget Primitif 2025 est adopté à l'unanimité.

6/ Déclaration d'intention d'aliéner : vente par la SCI La Montagne de 300m2 à détacher de la parcelle 327 B 209 :

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 001 184 25 D0005 reçue le 07 avril 2025, adressée par Maître Barbara BREUIL, notaire à CEYZERIAT, en vue de la cession de 300m² issue de la parcelle cadastrée section 327 B 209 d'une superficie totale de 535 m2 située à Romanèche sur la commune de Hautecourt-Romanèche moyennant le prix de 3000€, et appartenant à la SCI La Montagne,

Considérant que cette parcelle est située en zone AU du PLU,

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer la défense incendie au village de Romanèche,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle offrirait à la commune la possibilité d'y installer une poche d'eau,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-d'acquérir par voie de préemption 300 m2 issue de la parcelle 327 B 209 située à Romanèche sur la commune de Hautecourt-Romanèche, appartenant à la SCI La Montagne et de fixer le prix d'achat à 10€HT/m2, soit 3000€ HT,

-d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur le Maire indique également qu'il doit rencontrer mercredi 16 avril, les bénévoles de l'association « La Voie des Colporteurs » afin de préparer le prochain festival itinérant qui fera une étape à Hautecourt-Romanèche en août prochain.

L'association « Les Chemins Libres » dont fait partie Lionel ROLLAND de Romanèche prépare un projet de concerts en lien avec les fontaines de la commune. Ces concerts auront lieu en juillet.

TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE :

Le maire indique que les travaux sont bientôt terminés, il reste à réaliser l'engazonnement du parking de la mairie, le changement de la clôture autour des jeux pour enfants et l'éclairage public.

Des devis ont été demandés pour la réalisation d'une plaque d'aluminium à poser sur la stèle commémorative.

La commission signalétique qui devait initialement se réunir le jeudi 17 avril est reportée au jeudi 24 avril à 20 heures en mairie.

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU FRELON ASIATIQUE :

Jean-Luc CHEVALLIER indique avoir capturé 2 reines fondatrices dans les pièges qui ont été installés chemin des Epinettes. Pour l'instant aucune capture n'a été réalisée dans les pièges installés à Romanèche et Chambod Il explique que les températures ne sont pas encore suffisamment élevées pour que l'hivernage des reines soit terminé.

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU MOUSTIQUE TIGRE :

Une réunion est prévue le mardi 6 mai à 20 heures en mairie afin d'établir un plan d'action pour lutter contre la propagation du moustique tigre, le prochain été.

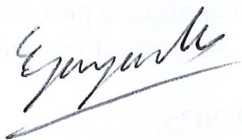
CARRIERE :

La commission locale d'information et de suivi de la carrière FONTENAT VICAT se tiendra le jeudi 17 avril à 17 heures sur le site de la carrière à Romanèche.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 02 juin 2025

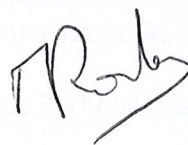
Le secrétaire de séance,

Karine GOYENECHE



Le Maire,

Marc ROCHET



-Questions diverses :

SIVOS :

Le budget du SIVOS a été adopté le lundi 31 mars 2025. La participation de la commune de Hautecourt-Romanèche s'élève à 137 408.55€ comprenant les charges de fonctionnement, les investissements à venir et le remboursement du capital et des intérêts des emprunts des écoles.

Cette dépense a été inscrite au compte 68 568 en dépenses de fonctionnement du budget communal.

Christian FEVRE souligne que les dépenses du SIVOS sont en baisse du fait que les indemnités de chômage qui étaient versées à 2 personnels du SIVOS ne le sont plus (fin des 2 ans de versement, obligation légale).

Il explique également que les interventions musicales dans les écoles auparavant payées par les communes sont désormais prises en charge par le SIVOS et répartis entre les communes selon les modalités de répartition prévues dans les statuts.

Christian FEVRE explique également que le SIVOS a perçu 103 000€ de dommages versés par les assurances des entreprises qui ont commis des malfaçons lors de la construction de la cantine à Bohas.

La commune de Bohas-Meyriat-Rignat aurait souhaité que ces indemnisations soient reversées aux communes en diminuant la participation de chacune dans le budget 2025.

Le conseil syndical du SIVOS a fait le choix de conserver cette somme pour sécuriser la trésorerie du SIVOS qui comme le rappelle Christian FEVRE, a toujours été très fragile depuis de nombreuses années.

Après le vote du budget 2025, le président du SIVOS a transmis un tableau présentant différents modes de répartition des dépenses de fonctionnement par commune en intégrant la composante nombre d'habitants avec un ratio variable ; nombre d'habitants/nombre d'élèves.

Christian FEVRE regrette que cette variable d'ajustement n'ait pas été prise en compte dans le budget communal tel qu'il a été voté.

Monsieur le maire indique que la commune a inscrit dans son budget le montant de la participation de la commune tel qu'il a été voté par le conseil syndical du SIVOS dans sa séance du 31 mars et que si une variable d'ajustement comme décrite auparavant était validée par le conseil syndical du SIVOS, en conséquence le conseil municipal devra se prononcer sur cette modification du budget communal.

VOIRIE :

Gérard BREVET présente le programme de voirie 2025 tel qu'il a été validé par la commission voirie réunie le lundi 7 avril.

400 mètres du chemin de la Perrière à Challes seront réalisés en bicouche. Le marquage médian de la traversée du village en agglomération sera refait.

Il est également prévu de mettre en œuvre 6 tonnes de point à temps (PATA) et l'agent technique a procédé la semaine dernière au rebouchage de nombreux trous sur la voirie communale, au total 3 tonnes d'enrobés à froid ont été consommés.

L'ensemble de ces travaux s'élèvent à 56 000€ et ont été inscrits au budget prévisionnel 2025.

INTERCCAS :

Carine BESANÇON explique que la journée détente et découverte du sport et de la nature à destination des élèves de CM2 et des collégiens des communes de l'Inter CCAS est en préparation.

Cette année, les membres de l'Inter CCAS ont choisi d'organiser un Escape Game Outdoor (jeu d'évasion en plein air).

ASSOCIATIONS :

Club d'aviron : Monsieur le Maire annonce que le Club d'aviron de Chambod « le Rowing Club » a reçu de la part de la fédération d'aviron le label école d'aviron. Il tient à féliciter tous les membres actifs de l'association pour cette distinction.